



**Le président de AIDES Sénégal condamné
à 8 ans de prison ferme pour avoir lutté contre le sida !**

9 hommes dont M. Diadji Diouf, le président de AIDES Sénégal, ont été condamnés le 7 janvier 2009 à 8 ans de prison ferme pour « conduite indécente et actes contre nature et association de malfaiteurs ».

Dans un courrier adressé à Mmes Roselyne Bachelot - ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, Rama Yade - Secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme et Carla Bruni-Sarkozy - ambassadrice du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, AIDES appelle les autorités françaises à réagir contre cette atteinte aux droits humains, en violation des normes internationales.

L'association AIDES Sénégal œuvre dans ce pays à la prévention du VIH auprès des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH). Les 9 hommes ont été arrêtés parce qu'ils étaient en possession de matériel dit « pornographique » : préservatifs, brochures et godemichés pour démonstration. Leur inculpation fait de l'ensemble des associations de lutte contre le sida des associations de malfaiteurs !

Au Sénégal, la prévalence du VIH/sida est de 21,5% dans la communauté gay contre 0,7% pour la population générale. Comme souligné par la communauté internationale de lutte contre le sida depuis des années, il est impossible d'envisager une politique de santé publique efficace dans des conditions de répression des droits des individus.

AIDES dénonce l'hypocrisie des autorités sénégalaises qui, d'un côté, accueillent la Conférence Internationale sur le Sida et les Infections Sexuellement Transmissibles (ICASA) et acceptent des financements pour des programmes de prévention du VIH auprès des HSH, et de l'autre maintiennent dans le code pénal un article contraire aux obligations du Sénégal en matière de droit international.

AIDES lance une pétition demandant la libération immédiate des 9 condamnés, la protection des acteurs de lutte contre le sida au Sénégal, et la suppression de l'article 319:3 du code pénal sénégalais : www.aides.org

Contact presse

AIDES - Marjolaine Bénard – 06 10 41 23 86